



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Episode orageux sur le département de l'Allier

La Préfète de l'Allier déclenche une alerte météo à la suite du passage du département en vigilance orange par Météo France

Moulins, le 26 juillet 2019 à 10h00

La préfète de l'Allier déclenche une alerte météo pour des orages à la suite du passage en vigilance météorologique orange lancée par Météo France ce jour.

Localisation et période de l'événement :

Après un début de journée ensoleillé, des nuages se forment, et l'après-midi, des orages éclatent. Ils donnent des averses, parfois sous forme de grêle en fin d'après-midi. Un cumul de 15 millimètres de pluie pourrait être enregistré jusqu'à demain matin. Des rafales de vent pourraient atteindre 100 km/h localement.

Mesures mises en œuvre

Les maires du département ont été mis en alerte par la préfète.

La préfète ainsi que les acteurs de la sécurité et du secours sont mobilisés.

Conséquences possibles :

- * Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- * Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- * Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- **Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.**
- **Evitez les promenades en forêt et les sorties en montagne.**
- **En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.**
- **N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.**
- **Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.**
- **Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.**
- **Evitez les abords des cours d'eau**
- **Ne vous abritez pas sous les arbres**
- **Ne vous engagez pas en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau**
- **Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques**
- **Se tenir informé par la radio, la télévision ou en consultant le site Internet de Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com**

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle

04.70.48.30.36

communication@allier.gouv.fr